

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021 PROCES-VERBAL

Nombre de membres :

En exercice : 66
Présents : 53
Votants : 55

Le 25 mars 2021 à 18h00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Marcel BANDET

PRESENTS

Ambléon	Annie BIONDA	
Andert et Condon	Francine MARTINAT	
Arboys en Bugey	Michel Charles RIERA	
Armix	Véronique VUILLAUD	
Arvière-en-Valromey	Annie MEURIAU	
Belley	Jean-Michel BERTHET	
Belley	Anaïs BOUTTEMY	Pouvoir à Dimitri LAHUERTA
Belley	Jacques CHEVAT	
Belley	Annie CLUZEL	
Belley	Annie DELPON	
Belley	Marie-Hélène DESCHAMPS	
Belley	Olivier GONDARD	
Belley	Jean-Yves HEDON	
Belley	Dimitri LAHUERTA	
Belley	Daniel PONCY	
Belley	Philippe RODRIGUEZ	Pouvoir à Jacques CHEVAT
Belley	Pierre ROUX	
Belley	Sylvie SCHREIBER	
Brégnier-Cordon	Thierry VERGAIN	
Brens	Francis FRATI	
Brens	Nadine LAGRANGE VAN GELE	
Ceyzérieu	Myriam KELLER	
Champagne en Valromey	Claude JUILLET	
Cheignieu la Balme	Marc BUET	
Colomieu	Gérald CUEILLE	
Contrevoz	Jean Daniel BALASTRIER	
Conzieu	Guy JANET	
Culoz	Franck ANDRE-MASSE	
Culoz	Claude FELCI	
Culoz	Marc GUILLAND	
Culoz	Anne-Laure PETITE	
Culoz	Danielle RAVIER	
Cuzieu	Stéphanie MARCHAND	
Flaxieu	Serge BAL	
Groslée-Saint-Benoit	Marie Odile KJAN	
Groslée-Saint-Benoit	Henri SOUDAN	

Haut Valromey	Bernard ANCIAN	
Izieu	Denis MARTIN-BARBAZ	Suppléante Isabelle PARMENTIER
La Burbanche	Patrick MARIÉ	Suppléante Christiane THOMAS
Lavours	Chantal CASANOVAS	
Magnieu	Thierry GUITTET	
Marignieu	Pascal DEMANGE	
Massignieu de Rives	Didier VINETTE	
Murs et Gélignieux	Pierre VALLIN	
Parves et Nattages	Jean François BIJOT	
Peyrieu	Pierre COCHONAT	
Pollieu	Jean Philippe BRUN	
Prémeyzel	Jean-Pierre ROPELE	
Rossillon	Georges BOUVIER	
Ruffieu	Pierre BROUSSART	
St Germain les Paroisses	Régis CASTIN	
Valromey sur Séran	André BOLON	
Valromey sur Séran	Pauline GODET	
Virignin	Marcel BANDET	
Vongnes	Pascale GUILLON	

EXCUSES

Artemare	Emmanuel MASSÉ
Artemare	Isabelle ROUX
Belley	Angelica DA COSTA
Chazey-Bons	Philippe NARDIN
Saint Martin de Bavel	Xavier VINCENT
Talissieu	Sabrina DEGUISNE
Virieu le Grand	Alexandre BOUSCAUD

ABSENTS

Belley	Sophie EL AZOUZI
Belley	Claudie RIOU
Béon	Céline LE CERF
Cressin-Rochefort	Frédéric CHIFFE

LE QUORUM EST ATTEINT

MOUVEMENTS DE SALLE :

- Arrivée de Marc GUILLAND à 18h10 lors de la présentation de la délibération n° 1.
- Arrivée de Thierry VERGAIN à 18h14 lors de la présentation de la délibération n° 3.
- Arrivée de Gérard CUEILLE à 18h15 lors de la présentation de la délibération n° 4.
- Arrivée de Didier VINETTE à 18h18 lors de la présentation de la délibération n° 5.
- Arrivée de Pierre BROUSSART à 18h23 lors de la présentation de la délibération n° 5.
- Départ de Olivier GONDARD à 19h45 avant le vote de la délibération n° 13.
- Départ de Pascale GUILLON à 19h45 avant le vote de la délibération n° 13.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 février 2021.
 - 1. Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance.
 - 2. Délibération : Information sur les décisions prises.
 - 3. Délibération : Actualisation des tarifs de location des anneaux au port de Virignin.
 - 4. Délibération : Convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain ».
 - 5. Délibération : Décision sur le transfert de la compétence Mobilité.
 - 6. Délibération : Convention Territoriale Globale, lancement de la démarche.
 - 7. Délibération : Subvention à l'Union des Commerçants et Artisans de Belley pour la mise en place d'une nouvelle carte de fidélité.
 - 8. Délibération : Actipôle - Régularisation des charges 2018 et 2019 - Actualisation des provisions pour charges.
 - 9. Délibération : Actipôle - Actualisation des tarifs, loyers et charges.
 - 10. Délibération : Convention avec la communauté de communes de la Plaine de l'Ain pour l'accès à la déchetterie de Lhuis aux habitants et professionnels de Groslée-Saint-Benoit.
 - 11. Délibération : Convention avec OCAD3E pour la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et la collecte des lampes usagées.
 - 12. Délibération : Désignation d'un nouveau délégué de la commune de Brens au SHR.
 - 13. Délibération : Débat d'Orientation Budgétaire.
- Informations diverses

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance et remercie la commune de Culoz de recevoir le conseil communautaire.

Elle précise que la séance est enregistrée et que l'enregistrement audio sera archivé avec le compte rendu.

Elle demande aux conseillers communautaires d'annoncer leur nom et leur commune avant chaque intervention de façon à faciliter la rédaction du compte-rendu, de respecter la parole d'autrui, et de signaler toute sortie de la salle.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Avant de débiter l'ordre du jour, Pauline GODET rend compte à l'assemblée d'une conversation avec le sous-préfet concernant la dégradation de la situation sanitaire dans le département de l'Ain placé sous surveillance renforcée. Il convient donc plus, que jamais, de ne pas relâcher les efforts dans la lutte contre la Covid 19, de respecter les mesures barrières, et de veiller à la déclaration préalable des manifestations.

Pauline GODET informe le conseil communautaire que le centre de vaccination du territoire sera désormais organisé au boulodrome Bugey-Sud, avenue Hoff à Belley. Le territoire va en effet bénéficier d'une dotation plus importante de vaccins contre la Covid 19 pour atteindre 2 500 doses par semaine au cours du mois d'avril. De façon à permettre au plus grand nombre d'accéder à la vaccination dans les meilleurs délais, la CCBS met à disposition cet équipement durant toute la durée de la campagne de vaccination.

Pour faire fonctionner le centre de vaccination Bugey-Sud dans de bonnes conditions matérielles, et assurer un accueil de qualité de la population, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Les bénévoles désireux de s'impliquer doivent se faire connaître auprès de la CPTS Bugey-Sud.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 février 2021

Aucune observation n'est formulée.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte A L'UNANIMITÉ le compte-rendu de la séance du 25 février 2021.**

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance. Marcel BANDET se porte candidat.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne A L'UNANIMITÉ Marcel BANDET comme secrétaire de séance.**

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Pauline GODET remercie particulièrement Maria PILLOUD pour le travail réalisé dans un contexte particulièrement contraint, compte tenu d'arrêts maladies au sein du service Finances et du contexte sanitaire. Elle salue les efforts déployés pour pouvoir présenter un rapport d'orientation budgétaire, certainement perfectible, mais complet malgré les circonstances défavorables.

2. Informations sur les décisions prises

Par sa délibération n°2020-96, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions prises entre le 20 janvier 2021 et le 17 mars 2021.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte A L'UNANIMITE des décisions décrites ci-dessus.**

3. Actualisation des tarifs de location des anneaux au port de Virignin

Régis CASTIN propose au conseil communautaire de faire évoluer les tarifs de location des anneaux au port de Virignin, à compter du 1^{er} juillet 2021 :

- En supprimant la notion de basse et haute-saison pour les locations mensuelles ;
- En augmentant de 2.5 % les tarifs annuels et de 15% la location mensuelle et hebdomadaire ;
- En augmentant le tarif journalier.

Cette grille tarifaire n'a pas évolué depuis le 1^{er} juillet 2016.

Lors de sa séance en date du 11 février 2021, la commission Tourisme-culture-patrimoine-sports a émis un avis favorable sur l'actualisation de ces tarifs.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide A L'UNANIMITÉ l'actualisation des tarifs de location des anneaux au port de Virignin.**

4. Délibération : Convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain »

Pauline GODET rappelle que le dispositif « Petites villes de demain » est un programme d'action destiné à revitaliser les villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie et montrant des signes de vulnérabilité.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires qui vise à répondre à l'émergence des nouvelles problématiques socio-économiques, et à participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Le programme permettra notamment un soutien en ingénierie, l'accès à un réseau et à des financements mobilisables sur des mesures thématiques ciblées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Le budget affecté au programme est de 3 milliards d'€ pour l'ensemble de la période 2020-2026. Ce montant global pourra être complété par la mobilisation des collectivités partenaires du programme et par les crédits du plan de relance.

250 millions dédiés au soutien en ingénierie devraient rapidement être mobilisés pour lancer et consolider les programmes d'actions.

En décembre 2020, la candidature de la commune de Belley, associée à la CCBS, a été retenue pour cet appel à projet avec un programme articulé autour de 4 axes stratégiques :

- Le soutien au commerce de proximité ;
- L'aménagement, l'habitat et l'urbanisme ;
- La valorisation culturelle et patrimoniale de la ville ;
- L'amélioration de l'accès aux services et équipements d'intérêt général.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature de la convention d'adhésion au dispositif « Petites villes de demain » avec la ville de Belley et l'Etat.

Cette convention, d'une durée de 18 mois, précise notamment les engagements réciproques des parties et les intentions des parties dans l'exécution du programme, le fonctionnement général du dispositif, ainsi que les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du programme d'actions. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention, ce programme d'actions devra être formalisé.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise A L'UNANIMITÉ la signature de la convention d'adhésion au dispositif « petites villes de demain » avec la ville de Belley et l'Etat.**

INTERVENTION :

Dimitri LAHUERTA remercie le conseil communautaire pour ce vote unanime qui donne du poids à la candidature de la ville centre.

Une signature officielle en présence du sous-préfet sera prochainement organisée.

Un référent est en cours de recrutement, et il sera régulièrement rendu compte des actions engagées dans le cadre de ce dispositif.

5. Délibération : Décision sur le transfert de la compétence Mobilité

Francine MARTINAT rappelle que la Loi d'Orientation des Mobilités a introduit l'obligation pour les communautés de communes de se prononcer définitivement sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité avant le 31 mars 2021.

L'objectif du législateur est de couvrir l'intégralité du territoire national par des Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) « locales », une AOM locale étant compétente pour organiser tous les services de mobilité au sein de son ressort territorial.

Afin d'être en mesure de se prononcer, la CCBS a mis en place un groupe de travail pour réfléchir sur le transfert de la compétence Mobilité.

Francine MARTINAT remercie les membres du groupe de travail et la chargée de mission mobilités pour le travail effectué. Elle présente ensuite une synthèse de l'étude juridique, technique et financière avec l'appui d'AGIR et du cabinet Mobhilis.

Plusieurs scénarios ont ainsi été étudiés : sans prise de compétence, prise de compétence avec ou sans transfert des services existants.

Le document présenté est joint au présent procès-verbal.

Le groupe de travail ainsi que le Bureau se sont positionnés contre ce transfert.

Francine MARTINAT précise que sa position personnelle a évolué au fil de la réflexion collective et de la négociation avec la Région.

INTERVENTIONS :

Pauline GODET met en avant le gros travail réalisé par les élus sur ce sujet, avec un calendrier imposé par l'Etat et inscrit dans un contexte électoral pour les régions.

La Région insiste pour garder la compétence car elle possède l'ingénierie et les capacités financières pour l'exercer pleinement, sur l'ensemble du territoire régional, de façon cohérente et sans disparité. L'exercice de cette compétence Mobilité coûte cher à exercer et pourrait coûter encore plus cher à l'avenir avec les transports interurbains ou les transports scolaires.

Par un conventionnement et des délégations de compétence, la CCBS pourrait poursuivre sa politique de mobilité tout en bénéficiant des ressources régionales. Dans ce cadre, les garanties écrites reçues de la Région sont très positives pour Bugey-Sud que ce soit pour la gouvernance, les lignes régulières, l'évolution du transport à la demande, les transports scolaires, les mobilités actives, ou les mobilités partagées.

Elle propose au conseil communautaire de ne pas prendre la compétence Mobilité.

Pour Dimitri LAHUERTA, le sujet de la mobilité est important pour le territoire, et les attentes sont très fortes. Il faut travailler avec la Région qui dispose de l'expertise, de l'ingénierie et des moyens financiers nécessaires pour épauler la CCBS.

La ville de Belley travaille sur un projet de transport électrique intra-muros, la desserte Belley-Culoz doit être développée pour connecter la ville centre à la gare du territoire à la gare qui a été valorisée. Les projets sont nombreux et touchent tous les publics, tous les quartiers.

Il faut un suivi rigoureux et la Région a des atouts.

Jean Yves HEDON rappelle que la compétence scolaire, qui relevait auparavant du conseil départemental, est une compétence difficile à mettre en œuvre. Il est sage de s'appuyer sur la Région qui dispose des moyens nécessaires pour organiser la mobilité sur le territoire, ce qui sera bénéfique pour Bugey-Sud.

Marcel BANDET remercie tous les acteurs (élus, agents, partenaires) qui ont travaillé sur ce dossier. Les éléments de réponse transmis par la Région permettent de lever les incertitudes qui étaient en suspens.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide A L'UNANIMITÉ de ne pas prendre la compétence Mobilité.**

6. Délibération : Convention Territoriale Globale

Sylvie SCHREIBER informe l'assemblée que cinq communes ou regroupements de communes de la CCBS (Haut-Valromey, Culoz et Ceyzérieu, Artemare, Brégnier-Cordon, Belley) sont actuellement signataires de Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) qui sont déjà ou vont être prochainement échus.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales impose désormais la conclusion d'une Convention Territoriale Globale (CTG) sur l'ensemble du territoire de Bugey-Sud en remplacement de ces CEJ.

A défaut de CTG sur l'ensemble du territoire de Bugey-Sud, les communes ou regroupements de communes ne pourront plus percevoir de financements de la CAF.

Il est proposé au conseil communautaire de valider le principe de la participation de la CCBS à la CTG, et d'autoriser que la CCBS soit signataire de la CTG Bugey-Sud.

Cette participation n'implique pas un transfert de compétences entre les communes et la CCBS, mais permet une réflexion globale sur le territoire et une cohérence des différentes politiques relevant de l'action sociale.

Le cas échéant, la CCBS pilotera les études préalables, à savoir la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions. Le coût de ces études est estimé à environ 10 000 €, avec une subvention prévisionnelle de la CAF de l'Ain de l'ordre de 5 000 €.

INTERVENTION :

Pauline GODET précise que la signature de cette convention est nécessaire pour permettre aux familles et aux communes d'obtenir des aides et des financements concernant les crèches, les centres de loisirs, ou les relais et maisons d'assistantes maternelles.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide A L'UNANIMITÉ le principe de la participation de la CCBS à la convention territoriale globale.**

7. Délibération : Subvention à l'Union des Commerçants et Artisans de BELLEY pour la mise en place d'une nouvelle carte de fidélité

Myriam KELLER rappelle que l'Union des Commerçants et Artisans de BELLEY (UCAB) regroupe environ 75 commerçants, artisans et professions libérales et prestataires de service.

Depuis plus de 20 ans, l'UCAB propose une carte de fidélité BELLEYPLUS permettant de bénéficier de tarifs préférentiels (en cumulant des montants crédités sur chaque achat) ou d'offres privilégiées.

L'UCAB souhaite faire évoluer ce dispositif pour le rendre plus attractif et a retenu la solution proposée par la société PROXITY, filiale d'EDF.

PROXITY propose une carte de fidélité sur le même modèle que BELLEYPLUS mais avec de nouveaux avantages : mise en place d'un city manager en soutien aux commerçants pour l'organisation d'opérations commerciales et de communication (sms, newsletter...), installation d'une plateforme client et de supports de publicité sur les lieux de vente, en plus d'une plus grande souplesse de gestion pour les commerçants.

Le coût d'installation de PROXITY est de 4 450 € HT et l'UCAB a sollicité la CCBS pour une participation financière à hauteur de 80%, soit un montant de 3 520 €.

Compte tenu du contexte sanitaire très défavorable pour les commerçants, la commission Economie a émis un avis favorable sur cette demande lors de sa séance du 21 février 2021.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement d'une subvention de 3 520 € à l'UCAB pour la mise en place du nouveau système de carte de fidélité PROXITY.

INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE considère que le temps est venu d'organiser une union de commerçants de Bugey-Sud pour une action sur l'ensemble du territoire.

Myriam KELLER répond qu'il y a une demande des commerçants et qu'il va falloir structurer et favoriser son développement.

Francis FRATI souhaite connaître le nombre de commerçant concernés par cette carte de fidélité.

Myriam KELLER précise que 17 commerçants sont concernés pour l'instant.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve par 50 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mesdames LAGRANGE VAN GELE et PETITE, Messieurs BROUSSART, FRATI et ROPELE) le versement d'une subvention de 3 520 € à l'UCAB pour la mise en place de la nouvelle carte de fidélité PROXITY.**

8. Délibération : Actipôle - Régularisation des charges 2018 et 2019 - Actualisation des provisions pour charges

Myriam KELLER rappelle que le pôle entrepreneurial Actipôle de Virignin regroupe des bureaux et de locaux d'activités baptisés respectivement « la Toile » et « la Fabrique ».

Le site accueille des entreprises tertiaires et industrielles/artisanales de production en pépinière et en hôtel d'entreprises dans un espace composé de bureaux (700 m² de surfaces modulables en locatif), et de locaux d'activités (1 400 m² de surfaces de production modulables en locatif) sur une parcelle de 1 hectare.

Par une délibération en date du 20 juin 2017, le conseil communautaire a fixé les provisions pour charges comme suit :

- Bureaux: 55 € HT/m²/an
- Ateliers: 15 € HT/m²/an

Ces provisions concernent les charges des parties communes (eau, chauffage, électricité, ménage, maintenance, entretien du bâtiment et des espaces extérieurs) à refacturer aux locataires.

Après deux années complètes d'exploitation, il est demandé au conseil communautaire de régulariser les charges concernant les années 2018 et 2019. En effet, après comparaison avec les charges réelles, il apparaît que les provisions pour charges sont sous-évaluées pour les bureaux et surévaluées pour les ateliers :

- Pour bureaux, la somme de 4 663,88 € HT apparaît à la charge du locataire ;
- Pour les ateliers, la somme de 18 014,45 € HT apparaît à rembourser aux locataires.

Compte-tenu du contexte économique lié à la crise sanitaire et de dysfonctionnements du chauffage et de la climatisation constatés au sein du bâtiment, il est proposé au conseil communautaire :

- De ne pas demander aux locataires des surfaces de bureaux le règlement des sommes ci-dessus ;

- D'effectuer le remboursement des sommes dues aux locataires des ateliers.
- Dans l'attente de la régularisation des charges pour l'année 2020, de fixer désormais les provisions pour charges comme suit :
 - o Bureaux: 55 € HT/m²/an
 - o Ateliers: 10 € HT/m²/an

Lors de sa séance du 9 février 2021, la commission Economie a émis un avis favorable sur ces propositions.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide A L'UNANIMITÉ ces propositions.**

9. Délibération : Actipôle - Actualisation des tarifs, loyers et charges

Myriam KELLER rappelle que, par une délibération en date du 26 mai 2016, le conseil communautaire a fixé les tarifs de location des bureaux et ateliers à Actipôle comme suit :

- Bureaux : 110 € HT/m²/an;
- Ateliers : 60 € HT/m²/an.

Après trois années complètes d'exploitation du site, il est proposé au conseil communautaire de procéder à une actualisation des tarifs, pour prendre en compte la hausse de 5.8% entre 2017 et 2020 de l'indice des loyers commerciaux, et de fixer les tarifs pour les nouveaux entrants comme suit :

- Bureaux : 115 € HT/m²/an;
- Ateliers : 63 € HT/m²/an.

Lors de sa séance du 9 février 2021, la commission Economie a émis un avis favorable sur ces propositions.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide A L'UNANIMITÉ ces propositions.**

10. Délibération : Convention avec la communauté de communes de la Plaine de l'Ain pour l'accès à la déchetterie de Lhuis aux habitants et professionnels de Groslée-Saint-Benoit

Michel Charles RIERA propose au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention avec la communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) pour l'accès à la déchetterie de LHUIS aux habitants et professionnels de GROSLEE-SAINT-BENOIT.

Cette convention ferait suite à la précédente convention arrivée à échéance le 31 décembre 2020, et serait conclue pour une durée de trois ans soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

L'accès à la déchetterie sera gratuit (payant au-delà des 25 passages/an) pour les habitants de la commune de GROSLEE-ST-BENOIT. Ceux-ci devront cependant enregistrer leur(s) véhicule(s), par internet ou sous forme papier, pour un accès par lecture de plaque.

Les professionnels dont le siège social se situe sur la commune de GROSLEE-ST-BENOIT pourront également accéder à la déchetterie de LHUIS et à l'ensemble des déchetteries de la CCPA après enregistrement de leur(s) véhicule(s). L'entrée leur sera facturée trimestriellement, en fonction de la catégorie du véhicule.

Le prix du passage en déchetterie pourra être révisé chaque année.

Au titre de l'autorisation d'accès et de dépôts à la déchetterie de LHUIS, la CCBS paiera à la CCPA un montant forfaitaire de 35 € par an et par habitant de la commune de GROSLEE-SAINT-BENOIT sur la durée de ladite convention.

La population prise en compte sera la dernière population communiquée par l'INSEE au 1^{er} janvier.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise A L'UNANIMITÉ la signature de cette convention.**

11. Délibération : Conventions pour la collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques et des lampes usagées

Michel Charles RIERA rappelle que la filière de recyclage et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques-DEEE- (réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs, petits électroniques usagés, lampes usagées, ...) est organisée depuis 2006 autour d'organismes agréés par arrêtés ministériels :

- ECOLOGIC, ECO-SYSTEMES et RECYCLUM pour la collecte et le traitement des lampes et néons.
- OCAD3E pour la coordination et le conventionnement avec les collectivités locales pour la collecte des DEEE ménagers en déchetteries.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention avec ECOSYSTEM, et d'une convention avec OCAD3E pour la fourniture des dispositifs de collecte, l'enlèvement, le regroupement, le transport et le traitement aux normes des déchets collectés. Ces deux conventions prendraient effet au 1^{er} janvier 2021 et seront conclues pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le cas échéant, la CCBS bénéficiera de soutiens financiers en fonction des performances de collecte de ces déchets.

Au titre de 2020, la CCBS a perçu 28 560.75 € au titre des DEEE

INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE souhaite savoir quelles communes sont concernées par ces dispositifs.

Michel Charles RIERA répond que ces conventions concernent la collecte des DEEE et de lampes usagers dans les déchetteries de Bugey-Sud.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise A L'UNANIMITÉ la signature de ces conventions.**

12. Délibération : Désignation d'un nouveau délégué de la commune de Brens au Syndicat du Haut Rhône (SHR)

Pierre COCHONAT rappelle que, par une délibération en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a désigné les personnes suivantes pour représenter la CCBS au conseil syndical du SHR :

- 1 Pierre COCHONAT, Peyrieu.
- 2 Paul MAURIN, Groslée-Saint-Benoit.
- 3 Dominique JACOB, Murs et Gelignieux.
- 4 Ugo TAMBELLINI, Brégnier-Cordon.
- 5 Jean LAFOUCRIERE, Lavours.
- 6 Claude COMET, Parves et Nattages.
- 7 Marcel BANDET, Virignin.
- 8 Alain CAROTTE, Massignieu de Rives.
- 9 Raymond NOWICKI, Cressin-Rochefort.
- 10 Georges DELAHAYE, Brens.
- 11 Claude FELCI, Culoz.

Conformément à la demande de la commune de Brens, il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour acter le remplacement de Georges DELAHAYE par Roland PIOT.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire acte A L'UNANIMITÉ le remplacement de Georges DELAHAYE par Roland PIOT comme délégué au SHR.**

13. Délibération : Débat d'Orientation Budgétaire

Pierre ROUX revient tout d'abord sur les conditions dans lesquelles le débat d'orientation budgétaire a été préparé. Il remercie à son tour Maria PILLOUD pour son investissement. Malgré ce mode dégradé, le rapport d'orientation budgétaire produit est complet.

Il rappelle que, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être débattu par le conseil communautaire.

Ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est proposé au conseil communautaire de débattre sur la base des orientations de ce rapport.

Une synthèse du rapport d'orientations budgétaires est présentée en séance. Cette synthèse est jointe en annexe du présent procès-verbal.

Pierre ROUX commente tout d'abord les différentes hypothèses de croissance du projet de loi de finances pour l'année 2021. Il détaille ensuite l'évolution des dotations. Pauline GODET aborde ensuite la question de la fiscalité. N'ayant connu aucune évolution depuis 5 ans, il y a matière à débat sur son évolution. Si les conditions sanitaires et économiques sont aujourd'hui peu propices à une augmentation, l'assemblée devra se positionner sur l'opportunité d'actionner ce levier pour dégager des recettes complémentaires.

Chaque vice-président présente ensuite les perspectives et les gros dossiers 2021 de sa délégation.

- **Bâtiments :**

- o Centre aquatique : présentation de l'APD lors du prochain conseil communautaire, livraison pour septembre 2023.
- o Siège communautaire : réduction de l'enveloppe budgétaire initiale (le dernier étage serait traité lors d'une phase ultérieure), livraison en juillet 2023.

- **Développement économique :**

- o Village d'entreprises à Actipôle dénommé « Actipôle Bugey-Sud Park ». 8 bâtiments dont 2 sont déjà en pré-réservation.

- **Cycles de l'eau :**

- o Pour le budget Eau-Assainissement, il est nécessaire d'anticiper des recrutements, d'acheter des logiciels et de mettre en oeuvre les schémas directeurs. Le groupe de travail a identifié une quarantaine de sujets encore à traiter, et il conviendra donc d'évaluer prochainement le travail restant à faire par rapport à la date du 1^{er} janvier 2022.
- o Concernant le budget GEMAPI, la réflexion devra être poursuivie sur la mise en place d'une taxe pour 2022.

INTERVENTIONS :

Dans l'éventualité de l'instauration d'une taxe GEMAPI, Pauline GODET précise qu'il sera nécessaire de « remettre à plat » les attributions de compensation (AC) dans le cadre d'une CLECT. Dans cette hypothèse, la CLECT ne concernera que les AC prélevées au titre de l'exercice de la compétence GEMAPI

Si la taxe n'est pas instaurée, l'autre option consiste à réduire l'enveloppe des travaux réalisés. Les équilibres budgétaires sont effet modifiés par la décision de la DGFIP de plus inscrire les études en investissement.

Gérald CUEILLE considère que ce n'est pas une bonne période pour instaurer une nouvelle taxe pour les particuliers et les entreprises.

Marcel BANDET rappelle qu'une taxe GEMAPI représente 4 € par foyer.

- **Tourisme :**

- o Pour Bugey-Sud, l'économie touristique représente 250 emplois, 13 000 lits touristiques, 940 000 nuitées touristiques/an qui représentent 39 M€. C'est une force pour le territoire.
- o Poursuite du développement d'un tourisme qualitatif, familial, durable, orienté sur le vélo et le patrimoine.
- o Nécessité de qualifier les sites touristiques du territoire avec des aménagements de qualité. Ces actions sont largement financées par les partenaires institutionnels. Ce travail pluriannuel doit être initié puis phasé dans le temps.
- o La cascade de Glandieu sera une priorité avec un projet retravaillé, concerté, de qualité, et moins onéreux.

- **PCAET :**

- o Construction du plan d'actions et dépôt en septembre.
- o Sur les 6 axes, 4 sont déjà finalisés.
- o Problématique de l'adhésion des communes sur la durée du PCAET.

INTERVENTIONS :

Pauline GODET regrette tout d'abord que le groupe de travail ne soit pas plus étoffé.

Elle rappelle ensuite que 206 000 € sont actuellement à la charge de la CCBS pour le PCAET. A l'avenir, il faudra 120 000 € par an pour des actions et l'animation du dispositif.

Il est nécessaire d'avoir une réflexion collective sur la concrétisation de ce PCAET. Il y a beaucoup de projets très concrets pour nos habitants et nos communes qui pourraient être mis en œuvre concernant les énergies renouvelables, les économies d'eau, la politique vélo (sous l'angle recyclage par exemple), la biodiversité, le projet agricole et alimentaire territorial, la réduction des déchets, ... Mais il faut de la cohérence et des moyens financiers suffisants pour des actions concrètes. La participation des communes pourrait être un moyen d'obtenir des recettes complémentaires et de renforcer leur adhésion et leur implication.

Deux délibérations seront prochainement proposées au conseil communautaire :

- Concernant le financement des centrales villageoises.
- Concernant le financement d'actions concrètes.

Pierre BROUSSART considère que la volonté de s'engager dans la transition écologique reste un acte purement politique. La CCBS ne peut pas porter le PCAET sans l'engagement des communes. La CCBS doit être le moteur, mais il appartient à chaque commune de s'engager dans cette démarche. Il peut y avoir une impulsion communautaire, mais il faut un engagement politique et financier des communes.

Pour Gérald CUEILLE, tous les gros dossiers de la CCBS doivent être envisagés par le biais du PCAET. Ce devrait être le cas pour le centre aquatique avec l'installation de panneaux photovoltaïques.

Dimitri LAHUERTA partage la volonté d'actions concrètes pour apporter de la lisibilité sur l'action de la CCBS auprès des habitants. Il faut cesser les réunions et passer à l'action concrète. Belley le fait notamment en travaillant sur l'éclairage public.

La CCBS doit aider les communes, nouer des partenariats avec les associations locales, faire de la pédagogie, communiquer, sensibiliser la jeunesse.

La journée de l'environnement pourrait être organisée sur tout le territoire.

- Trimax :

- o Communication à mettre en œuvre pour les dépôts sauvages.
- o Recensement des personnes vulnérables ne pouvant se rendre aux points d'apport volontaire, et amélioration éventuelle du service de collecte pour les personnes identifiées.

Pauline GODET précise que les 436 000 € de déficit ne pourront être compensés par le budget général compte tenu des contraintes financières. Une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est inévitable.

- Services à la population :

- o Maison France Services multisites et un CLIC.
- o Conseillers numériques.
- o Fonds de concours pour lutter contre la désertification médicale.
- o Politique de la ville.

INTERVENTIONS :

Pauline GODET insiste sur la volonté politique et sur l'adhésion indispensable des élus pour concrétiser le projet de Maison France Services. Cela représente une belle opportunité pour les administrés mais cela va engager financièrement la CCBS.

Concernant les conseillers numériques, il est nécessaire de travailler au préalable sur le portage et le contenu de ce dossier. Le dispositif doit être dimensionné par rapport aux besoins du territoire. Il est impossible de porter 4 postes pour Bugey-Sud.

Pierre BROUSSART rappelle que ce dispositif est une initiative de l'Etat. Les conseillers numériques seraient là pour former, sensibiliser et accompagner les personnes en difficulté avec l'outil informatique. L'Etat prend en charge à 100% les salaires pendant 2 ans (ou 70% pendant 3 ans) mais les autres frais sont à charge de la CCBS (véhicules, déplacements, équipements informatiques). 30 conseillers sont fléchés sur le département (en lien avec le SIEA), et 4 pourraient travailler sur Bugey-Sud.

- **Projet de territoire ;**
 - o Projet finalisé fin octobre/début novembre.
 - o Recours à un bureau d'études pour le volet animation et communication.

A l'issue de la présentation des différents vice-présidents, Pierre ROUX rappelle que des arbitrages financiers seront nécessaires. Il faudra également optimiser les financements, réaliser des économies de fonctionnement et mutualiser davantage.

Pauline GODET présente ensuite les orientations en matière de ressources humaines, avec la priorité de renforcer les fonctions supports. La mutualisation sera à développer avec les communes après l'arrivée d'un nouveau DGS.

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire acte A L'UNANIMITÉ la présentation du DOB.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le prochain conseil communautaire dédié au vote du budget aura lieu le 8 avril à 18h00 à Brégnier-Cordon.

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Marcel BANDET



La présidente,
Pauline GODET

